**Rapport du jury d’admission 2019**

**Doubles cursus Lettres/Histoire/Philosophie-Sciences Sociales**

**Partenariat Sorbonne/Institut des Sciences Politiques de Paris**

1. **Procédure d’admissibilité**

* L’admissibilité : les candidat(e)s doivent dans un premier temps créer un compte, aux dates annoncées sur le site de la faculté de lettres, via l’application E-candidat <https://ecandidat.sorbonne-universite.fr/#!accueilView>. Dans un deuxième temps, les candidats doivent candidater en choisissant le centre de candidature « Doubles cursus et doubles licences externes » et enfin joindre toutes les pièces justificatives demandées sur la plateforme.
* **Il convient de ne pas attendre le dernier moment pour le faire**, en raison des difficultés techniques qui peuvent survenir

- Les candidat(e)s doivent être en année de Terminale, ou, s’ils sont titulaires du baccalauréat, ils ne doivent pas avoir déjà été inscrits dans un établissement d’enseignement supérieur

- Les candidat(e)s doivent choisir entre la procédure d’admission par la Sorbonne ou par Sciences Po. En aucun cas ils / elles ne peuvent présenter leur candidature au double diplôme via les deux institutions à la fois

- L’excellence des bulletins scolaires est une condition nécessaire à l’admissibilité mais non suffisante

- Les commentaires des professeurs et l’avis du conseil de classe sont pris en considération, ainsi que les notes aux épreuves anticipées du bac de Français

- Il s’agit d’un double diplôme avec Sciences Po Paris : les résultats du socle « littéraire » comptent pour moitié dans l’appréciation générale. Les candidat(e)s doivent aussi prouver par des choix d’option ou des travaux personnels leur intérêt pour les disciplines enseignées à Sciences Po (sciences sociales, économie, histoire contemporaine, sciences ou philosophie politiques etc)

* Enfin, une importance particulière est accordée à la lettre de motivation : celle-ci ne doit pas seulement exprimer des généralités sur l’intérêt du double cursus, mais exposer une personnalité précisément portée vers les deux faces de cette formation. Elle doit montrer que les candidat(e)s savent à quoi ils s’engagent, ont commencé à réfléchir à leur orientation, et ne confondent pas cette formation avec une CPGE.

1. **Procédure d’admission**
2. Définition de l’épreuve :

- Nature : entretien d’une vingtaine de minutes : les candidat(e)s se présentent et expliquent les raisons de leur candidature, puis une discussion libre s’engage avec le jury

-Objectif : évaluer la motivation des candidat(e)s, leur culture générale, leur ouverture d’esprit, la cohérence de leur projet d’études, et l’articulation entre le cursus suivi à Sciences Po et la filière choisie à la Sorbonne.

Plus spécifiquement,

-pour Sciences Po : évaluer l’intérêt pour le monde contemporain à travers des lectures (presse française, étrangère, ouverture internationale), pour les disciplines enseignées à Sciences Po, ainsi que l’adhésion au projet académique de l’IEP.

-pour la Sorbonne : évaluer la motivation pour la filière demandée (Lettres classiques ou modernes, Histoire ou Philosophie), ainsi que le sérieux et la diversité des lectures, au-delà des programmes traités dans le cadre de l’enseignement secondaire.

Quelques statistiques :

En 2019, 1040 candidat(e)s (toutes procédures confondues), 283 admissibles, 108 admis

1. Attentes du jury :

-Présentation détaillée mais spontanée : éviter à tout prix les discours préparés et récités devant le jury. La présentation doit être personnelle, faire apparaître les lignes de force d’une personnalité et d’un parcours scolaire, mais aussi mettre en valeur les activités extra-scolaires, les expériences originales. Les réponses aux questions doivent être personnelles et argumentées. On attend des candidat(e)s qu'ils saisissent les occasions que leur donne le jury d’approfondir la discussion. Soulignons une nouvelle fois que les questions partent toujours de points que les candidat(e)s ont eux-mêmes abordés, dans leur dossier de candidature ou dans leur présentation. Elles visent à évaluer des capacités de réaction, une certaine agilité intellectuelle et une curiosité d'esprit.

-Variété des centres d’intérêt et des lectures, sans restriction sur une période ou sur une partie du monde. Les focalisations sont les bienvenues mais une certaine diversité est attendue. Le jury demande surtout que le / la candidat(e) sache justifier ses goûts, ses affinités ou au contraire son absence d’affinité avec un genre, un auteur, un système de pensée, un courant historique ou philosophique.

- Le double cursus incluant une troisième année entièrement accomplie à l’étranger, le jury attend des candidat(e)s une curiosité pour le monde qui les entoure, ou même des ébauches de projets d’études à l’étranger pour cette année-là.

1. Le jury constate avec plaisir que les mises en garde des rapports précédents sur le manque de spontanéité d'un trop grand nombre de prestations ont été entendues. Il rappelle toutefois que la spontanéité est une **qualité qui se travaille.**  Elle ne saurait se confondre avec une expression familière ou incorrecte. Bannir absolument les "ouais", les "et cetera" (le jury demandera immanquablement au candidat de préciser sa pensée !), les expressions comme "Ça nous enseigne beaucoup sur ...", Je me connais mieux en ...", les tics de langage. Veiller également à la clarté de l'élocution, en s'entraînant par exemple à lire régulièrement des textes à voix haute.

Il continue à déplorer :

-Les lectures partielles de morceaux choisis

-Le manque d’autonomie dans le choix des ouvrages : trop de lectures contraintes liées à un programme de révisions (du Bac, de l’examen de Sciences Po)

-Les réponses qui se limitent à un catalogue de faits, ou à une énumération de noms de personnalités du passé ou du présent considérées comme prestigieuses. Les candidats qui se mettent dans cette situation se révèlent le plus souvent incapables de répondre à la moindre question du jury sur les faits ou les personnages qu'ils ont eux-mêmes cités.

**En Lettres :**

Le jury redit que la culture littéraire des candidat(e)s est trop souvent lacunaire et superficielle. Les candidat(e)s sont rarement en mesure de présenter une analyse personnelle des textes et du profit intellectuel - ou simplement du plaisir - qu’ils en ont retiré.

Les candidat(e)s ne savent pas toujours expliquer pourquoi ils souhaitent suivre des cours de littérature, de langue française et de culture antique et non continuer à lire et à écrire pendant leurs loisirs. Or ils / elles s’engagent à faire des dissertations, des commentaires de textes, à rendre des travaux qui requièrent l’apprentissage de techniques rigoureuses. On n’attend pas d’eux une énumération de classiques mais des références précises à de grandes œuvres de la littérature, qu'elle soit française ou mondiale, classique ou contemporaine. Le jury regrette enfin que trop d’ouvrages de type journalistique (reportages, témoignages personnels) soient considérés comme des œuvres littéraires.

**En Histoire :**

Le jury déplore également une culture lacunaire et superficielle des candidat(e)s, trop centrée sur le XXème siècle. Ceux-ci parviennent trop rarement à justifier leur choix de faire une licence en Sorbonne et en particulier à convaincre le jury de leur intérêt pour les périodes antérieures à 1870, étant entendu que cet intérêt peut se manifester de différentes manières : lecture de livres d’histoire, de biographies, visite de monuments, de musées ou d’exposition, émissions et documentaires consacrés aux grandes problématiques de l’Histoire. Le jury a toutefois fréquemment constaté que dans le cas où le / la candidat(e) évoque une visite de monument ou d'exposition pour illustrer son intérêt pour l'histoire, il est rarement capable d'aller au-delà d'une simple mention, donnant ainsi l'impression d'une curiosité touristique, non historique. De même, lorsque certain(e)s candidat(e)s évoquent leurs voyages, l’intérêt pour l’histoire des lieux est superficiel, pour ne pas dire absent. Les étudiant(e)s doivent en outre avoir conscience que l’Antiquité, le Moyen Âge et l’époque moderne constituent l’essentiel de la licence en histoire dans le cadre du double diplôme (au moins 85 % hors options) puisque l'époque contemporaine est étudiée en grande partie à Sciences-Po.

**En Philosophie :**

Le jury remarque que pour une très grande majorité de candidat(e)s, les lectures personnelles, hors programme scolaire, sont inexistantes. Or sont attendus des candidats capables d’expliquer et de justifier leur goût pour la philosophie, en se référant à des lectures personnelles d’auteurs classiques ou contemporains, et manifestant une curiosité intellectuelle indispensable pour envisager un cycle supérieur dans cette spécialité. La philosophie étant une discipline découverte en classe de terminale, les candidat(e)s doivent parvenir à convaincre que leur désir de poursuivre des études supérieures dans cette discipline ne découle pas d’un simple engouement passager, mais qu’il correspond à un intérêt personnel réfléchi.